conservatoire
STRASBOURG

INSCRIPTIONS 2024/2025

MUSIQUE

Horaires traditionnels

(Cours hors temps scolaire)

INTÉGRER LE CONSERVATOIRE

Toute admission en MUSIQUE au Conservatoire de Strasbourg se fait sur concours d'entrée ou test d'aptitude.

Avant de s'inscrire, il est indispensable de prendre connaissance des **limites d'âge** ainsi que des **conditions et épreuves d'admission**.

L'inscription se fait exclusivement en ligne, sur notre site Internet :

⇨ **www.conservatoire.strasbourg.eu** > **Inscriptions** > Horaires traditionnels

ou en cliquant sur les liens marqués du symbole « ➢ » dans la version numérique de la présente plaquette.

Informations importantes :

Les frais d'inscription au concours (40 €), à payer en ligne lors de l'inscription, ne sont pas remboursables même en cas d'absence au concours (quel que soit le motif), de désistement ou de candidature non conforme. Avant de compléter la procédure, assurez-vous de remplir les conditions nécessaires et d'être disponible aux dates indiquées.

Les candidats étrangers hors Union Européenne doivent prendre contact avec le Consulat français dans leur pays d'origine afin de connaître les démarches à suivre pour l'obtention du Visa étudiant-concours.

Pour tout renseignement : ***conservatoire-scolarite@strasbourg.eu***

Je veux m'inscrire en INSTRUMENT *(hors jazz)* ou en ÉVEIL MUSICAL

- Je suis débutant et je suis né en 2018 :

  Je m'inscris aux tests d'admission en **ÉVEIL MUSICAL**.....page 4

- Je suis débutant et je suis né avant ou après 2018 :
  - **je suis né après 2018 :** je dois attendre l'année de mes 6 ans pour m'inscrire en Éveil musical ou m'adresser à une *école de musique*.
  - **je suis né avant 2018 :** je dois débuter un instrument dans une *école de musique* avant de m'inscrire au concours d'entrée au Conservatoire.

- Je joue déjà d'un instrument :

  Je vérifie sur le tableau des ***LIMITES D'ÂGE*** que j'ai le niveau demandé pour mon âge, puis je m'inscris au concours d'entrée.....page 5

Je veux m'inscrire en CHANT *(hors jazz)*

- Je suis né en 2018 :

  Je m'inscris au test d'admission en **INITIATION À LA MAÎTRISE** .....page 4

- J'aurai de 7 à 14 ans au 31 décembre 2024 :

  Je m'inscris au concours d'entrée en **MAÎTRISE** .....page 12

- J'aurai 15 ans ou plus au 31 décembre 2024 :

  Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT SOLISTE (lyrique)**.....page 9

  Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT POLYPHONIQUE**.....page 13

Je veux m'inscrire dans d'AUTRES DISCIPLINES

(Jazz, Accompagnement, Composition, Culture, Direction...).....page 14

DÉBUTANTS

- Les cursus débutants s'adressent exclusivement aux **enfants de 6 ans** (nés en 2018).

ÉVEIL MUSICAL

➢ *Inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2024*

Dates des tests : 24, 25 et 26 juin 2024 (2 séances obligatoires)

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir **6 ans** au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Les tests se déroulent en deux séances obligatoires, au cours desquelles sont évaluées les aptitudes de l'enfant à travers des jeux de rythme et de chant. Aucun chant ou morceau n'est à préparer pour ces séances.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Cours collectif 1h/semaine, le mercredi (après-midi) ou le samedi (matin) • Ateliers découverte d'une sélection d'instruments
DISCIPLINES FACULTATIVES	Chœur préparatoire (1h/semaine)
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Selon avis des professeurs, une discipline instrumentale parmi 3 choisies par l'élève lui est proposée. **Récompense : admission en Cycle I dans la discipline attribuée**

INITIATION À LA MAÎTRISE

➢ *Inscriptions du 15 MARS au 11 AOÛT 2024*

Date des tests : du 2 au 7 septembre 2024

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir **6 ans** au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	• Test d'aptitudes vocales ; • Apprentissage d'un chant monodique lors des tests.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Cours collectif d'une heure 2 fois/semaine • Chœur de la Maîtrise : 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Contrôle de fin d'année : 5 minutes de répertoire + concert (1h) avec le chœur de la Maîtrise. **Récompense : admission en Cycle I**

NON-DÉBUTANTS

- À partir de 7 ans (âge au 31 décembre de l'année de l'admission)
- Les candidats présentant le concours d'entrée doivent respecter les limites d'âge et de niveau (**page 15**).
- Il est interdit de se présenter plus de trois fois dans le même cycle.
- Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue française (orale et écrite dans certaines disciplines). En cas d'admission, et si le niveau est jugé insuffisant par le jury, le candidat devra l'améliorer pour pouvoir valider son année de stage.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES classiques (hors Accompagnement)

Cycles I, II et COA : ➢ *inscriptions du 15 MARS au 11 AOÛT 2024*	***Date du concours : du 2 au 7 septembre 2024***
Spécialisation : ➢ *inscriptions du 31 MAI au 11 AOÛT 2024*	
CPES : ➢ *inscriptions du 20 MARS au 31 MAI 2024*	***Date du concours : du 1er au 6 juillet 2024***

CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	à partir de 7 ans ; voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (5 à 7 ans en ORGUE)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Une ou deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (vous trouverez sur le site des listes d'œuvres de référence). Durée du programme : **3 minutes** maximum; • Lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans). ○ *pour les candidats en **harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.*

CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante instrumentale : cours individuel 40 min/semaine
	• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine
	• 1 pratique collective (obligatoire à partir de la 4ème année) :
	  ○ Initiation à l'orchestre (obligatoire pour les **cordes** et pour les **vents**)
	  ○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons…)
	  ○ Chœur
	  ○ Musique de chambre
	  ○ Ateliers d'improvisation

VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4ème et 5ème années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE **Récompense : admission en Cycle II**

CYCLE II

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (vous trouverez sur le site des listes d'œuvres de référence). Durée du programme : **7 minutes** maximum; • Lecture à vue. ○ *pour les candidats en **harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.*

CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante instrumentale : cours individuel 45 min/semaine
	• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine
	• 1 pratique collective obligatoire :
	  ○ Orchestre (obligatoire pour les **cordes** et pour les **vents**)
	  ○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons…)
	  ○ Chœur
	  ○ Musique de chambre
	  ○ Ateliers d'improvisation

VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4ème et 5ème années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3ème et 4ème années **Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)**, composé de 3 unités d'enseignement (UE) : • UE dans la discipline dominante, niveau Cycle II • UE de Formation musicale, niveau Cycle II • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Deux ou trois pièces de styles différents au libre choix du candidat (vous trouverez sur le site des listes d'œuvres de référence). Durée du programme : **12 minutes** maximum; • Lecture à vue. ○ *pour les candidats en **harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.*

CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
	• Formation musicale : facultatif (après validation de l'UE du Cycle II)
	• 1 pratique collective obligatoire :
	  ○ Orchestre (obligatoire pour les **cordes** et pour les **vents**)
	  ○ Brass Band
	  ○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons…)
	  ○ Chœur
	  ○ Musique de chambre
	  ○ Pratique collective improvisée

VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années **Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)**, composé de 3 unités d'enseignement (UE) : • UE dans la discipline dominante, niveau COA • UE de Formation musicale, niveau Cycle II • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 1

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (juillet) : *L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.* • Une pièce à choisir dans une liste-réservoir (pour les **percussions** : deux pièces); • Une pièce au libre choix du candidat (pour les **percussions** : trois pièces).

CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
	• UE de Formation musicale :
	  ○ Module FM COA écrit
	  ○ Module FM COA oral
	• UE de Culture et écriture :
	  ○ Module Écriture
	  ○ Module Histoire de la musique
	  ○ Module Analyse
	• UE de Musique de chambre (sauf organistes ; au lieu, UE spécifique (Improvisation, Harmonie...)
	• UE de Pratique collective / UEs spécifiques :
	  ○ Instruments d'orchestre : orchestre symphonique, orchestre d'harmonie ou autres ensembles
	  ○ Pianistes, guitaristes, organistes : UEs spécifiques (Accompagnement, Basse continue…)

VALIDATION ET RÉCOMPENSE	ANNÉE 1 : contrôle dans la discipline dominante, examens modules ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires en toutes disciplines **Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)**, composé de 5 unités d'enseignement (UE) : • UE dans la discipline dominante, niveau CPES • UE de Formation Musicale, niveau COA (2 modules) • UE de Culture et écriture (3 modules) • UE de Musique de chambre (ou UE spécifique) • UE de Pratique collective (ou UE spécifique)

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 3

CONDITIONS D'ACCÈS	• Diplôme d'études musicales (DEM) ou diplôme étranger équivalent • voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (juillet) : • L'exécution instrumentale de trois pièces au choix d'esthétiques différentes. Durée du programme : **12 minutes** maximum; • Une lecture à vue. ○ *pour les candidats en **harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve;* • Un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine • UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français) • Pour les instruments d'orchestre : orchestre symphonique ou orchestre d'harmonie. Pour les autres, UE au choix selon projet de l'élève et en fonction des places disponibles.
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur **Récompense : attestation de cursus**

SPÉCIALISATION

CONDITIONS D'ACCÈS	Licence ou Master dans la même discipline
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Présentation d'un programme libre de 15 minutes environ; • Entretien avec le jury.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen à l'issue du dernier semestre **Récompense : Diplôme de spécialisation**

CHANT SOLISTE

Cycles I, II et COA : ➢ *inscriptions du 15 MARS au 11 AOÛT 2024*	***Date du concours : du 2 au 7 septembre 2024***
Spécialisation : ➢ *inscriptions du 31 MAI au 11 AOÛT 2024*	
CPES : ➢ *inscriptions du 20 MARS au 31 MAI 2024*	***Date du concours : du 1er au 6 juillet 2024***

CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	De la 2e à la terminale
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Une pièce du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette) accompagnée au piano et chantée par cœur, au libre choix du candidat. Durée : **4 minutes** maximum; • Déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours individuel 40 min/semaine + polyphonie • Formation musicale : cours collectif 2h/semaine • Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE **Récompense : admission en Cycle II**

CYCLE II

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 23 ans
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano, et devra être chanté par cœur. Durée du programme : **6 minutes** maximum; • Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours individuel 45 min/semaine • Formation musicale : cours collectif 2h/semaine • Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4ème et 5ème années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3ème et 4ème années **Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)**, composé de 3 unités d'enseignement (UE) : • UE de Chant soliste, niveau Cycle II • UE de Formation musicale, niveau Cycle II • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano, et devra être chanté par cœur. Durée du programme : **8 minutes** maximum; • Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine • Formation musicale : cours collectif 2h/semaine • Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs • 2 UEs complémentaires au choix : voir document « **Cursus Chant soliste** »
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années **Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)**, composé de 5 unités d'enseignement (UE) : • UE dans la discipline dominante, niveau COA • UE de Formation musicale, niveau Cycle II • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève • 2 UEs au choix

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 1

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (juillet) : *L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.* Des œuvres au choix de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce <u>dans chaque catégorie</u> ci-dessous : • Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela ; • Mélodie française ; • Mélodie étrangère (song, Lied…). Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano. Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.

CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine
	• UE de Formation musicale : module FM chant COA *<u>ou</u>* modules FM COA écrit + oral
	• UE de Culture et écriture : 2 modules au choix parmi :
	  ○ Module Écriture
	  ○ Module Histoire de la musique
	  ○ Module Analyse
	• UE de Musique de chambre
	• UE de pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs
	• 2 UEs stylistiques au choix parmi les suivantes :
	  ○ Chant baroque
	  ○ Chant contemporain
	  ○ Chant médiéval/Renaissance

VALIDATION ET RÉCOMPENSE	ANNÉE 1 : contrôle (dominante) ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires **Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)**, composé de 6 unités d'enseignement (UE) : • UE de Chant soliste, niveau CPES • UE de Formation Musicale, niveau COA (modules) • UE de Culture et écriture • UE de Musique de chambre • UE de Pratique collective • 2 UEs stylistiques au choix

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 3

CONDITIONS D'ACCÈS	• Diplôme d'études musicales (DEM) ou diplôme étranger équivalent • Limite d'âge : 27 ans
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (juillet) : • Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou être accompagné au piano, et devra être chanté par cœur. Durée du programme : **10 minutes** maximum ; • Une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien ; • Un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine • UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français) • Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs / Chœur de l'Académie supérieure
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur **Récompense : attestation de cursus**

SPÉCIALISATION
Chant lyrique / Chant baroque / Chant contemporain

CONDITIONS D'ACCÈS	Diplôme d'études musicales (DEM) ou diplôme étranger équivalent
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Présentation d'un programme libre, de 15 minutes environ, tiré du répertoire de l'option choisie (lyrique, baroque ou contemporain); • Entretien avec le jury.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen à l'issue du dernier semestre **Récompense : Diplôme de spécialisation**

MAÎTRISE et CHANT POLYPHONIQUE

➢ *Inscriptions du 15 MARS au 11 AOÛT 2024*

Date du concours : du 2 au 7 septembre 2024

CYCLE I (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Du CE1 au CM2
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans

ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) :
	• Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano. Durée du programme : **5 minutes** maximum ;
	• ***à partir de l'entrée en CM2***, deux épreuves de lecture à vue :
	  ○ déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte ;
	  ○ lecture rythmique avec texte en français.

CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Technique vocale : cours collectif 1h/semaine • Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4ème et 5ème années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE **Récompense : admission en Cycle II**

CYCLE II (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	De la 6e à la 3e
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano. Durée du programme : **7 minutes** maximum ; • Une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie simple avec texte en français, accompagnée au piano.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Formation musicale : cours collectif 2h/semaine • Technique vocale : cours collectif 1h/semaine • Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4ème et 5ème années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3ème et 4ème années **Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)**, composé de 3 unités d'enseignement (UE) : • UE de Maîtrise, niveau Cycle II • UE de Formation musicale, niveau Cycle II UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	De la 2e à la terminale
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano ou au clavecin. Durée du programme : **7 minutes** maximum ; • Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ; • Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Technique vocale : cours individuel 30 min/semaine • Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années **Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)**, composé de 5 unités d'enseignement (UE) : • UE de Chant polyphonique, niveau COA • UE de Formation musicale, niveau Cycle II • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) (Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	18 à 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (septembre) : • Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano ou au clavecin. Durée du programme : **7 minutes** maximum ; • Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ; • Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ; • Déchiffrage d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine • Technique vocale : cours individuel 30 minutes/semaine • Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine • UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance • UE Initiation à la direction de chœur
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années **Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)**, composé de 5 unités d'enseignement (UE) : • UE de Chant polyphonique, niveau CPES • UE de Formation musicale, niveau COA • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève • UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance • UE Initiation à la direction de chœur

AUTRES DISCIPLINES

	Lien vers la fiche d'inscription					
Disciplines	Cycle 1	Cycle 2	COA	CPES	SPE	Cursus
MUSIQUE ANCIENNE						
Chant baroque				CPES	SPE	
CLAVIERS						
Accompagnement piano			COA, CPES, SPE			ACC
JAZZ ET MUSIQUE IMPROVISÉE						
Instrument et chant		Cycle II, COA		CPES	SPE	DJEMI
CULTURE MUSICALE						
Formation musicale				CPES		FM
Culture et écriture		Initiation, COA, CPES				CE
Composition instrumentale, vocale et mixte			COA, CPES, SPE			COMP
Composition électroacoustique			COA, CPES, SPE			ELEC
Direction d'orchestre			COA, CPES, SPE			DIRO
Direction de chœur	Cycle I, II, COA, CPES, SPE, Atelier					DIRC

Liens rouges : inscriptions du **20 mars au 31 mai 2024**. Concours : **du 1er au 6 juillet 2024**

Liens bleus : inscriptions du **15 mars au 11 août 2024**. Concours : **du 2 au 7 septembre 2024**

Liens verts : inscriptions du **31 mai au 11 août 2024**. Concours : **du 2 au 7 septembre 2024**

conservatoire STRASBOURG

Année scolaire 2024/2025

Limites d'âge supérieures *(âge du candidat au **31 décembre 2024**)*

MUSIQUE – Horaires traditionnels

Des dérogations d'âge peuvent être accordées par la Direction du Conservatoire aux candidats ayant transmis une demande écrite et motivée dans les délais impartis.

Disciplines	1er cycle	2e cycle	Cycle à orientation amateur (COA)	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	
				Année 1	*Année 3 (candidats titulaires du DEM)*
Claviers					
Piano	12	16	20	22	25
Accompagnement piano			Sur dossier	24 *	26
Orgue	15	20	25	23	25
Accordéon					
Ondes Martenot	20	25	30		
Cordes					
Alto	12	16	21	21	25
Harpe					
Violon					
Violoncelle					
Guitare				23	
Contrebasse	20	30	30		
Bois					
Clarinette	12	18	21	23	25
Flûte traversière					
Hautbois					
Saxophone					
Clarinette basse			30		
Basson	20	20	25		
Cuivres					
Cor	14	18	21	23	25
Trompette					
Trombone			25		
Trombone basse					
Euphonium / Tuba	20	20			
Musique ancienne					
Flûte à bec	12	18	21	24	27
Clavecin					
Traverso	9 à 15	20	30	25	
Viole de gambe	20				
Luth, hautbois baroque					
Violon baroque, violoncelle baroque					
Chant baroque				25 *	27
Percussions					
Percussions	12	17	20	23	25
Cymbalum	20	25	30		
Chant					
Chant soliste	2e à terminale	23	25	25	27
Maîtrise et Chant polyphonique	CP au CM2	6e à 3e	2e à terminale	25 ans	
Jazz et musiques improvisées					
Instrument et chant		30	30	25 *	27
Création et culture					
Formation musicale				26 *	
Culture musicale / Écriture		Cycle d'initiation : 22	23		
Composition instrumentale, vocale et mixte			Sur dossier	27 *	29
Composition électroacoustique					
Direction d'ensembles					
Direction d'orchestre			Sur dossier	25 *	27
Direction de chœur	Sur dossier	Sur dossier			

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*